

Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 4 novembre 1843

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 4 novembre 1843, 1843-11-04

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27346>

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (18v)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 novembre 1843](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)

Lieu de destination Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Description

Résumé Sur le retard d'une livraison de poêles et une erreur d'expédition. Godin recommande de présenter une cuisinière au public dans une maison. Sur la doctrine phalanstérienne.

Notes La lettre envoyée à Jacques-Nicolas Moret le 4 novembre 1843 est conservée au Cnam dans la correspondance active de Godin (FG 17 (1) c). Une copie manuscrite partielle de la même lettre, datée du 4 novembre [1843], qui reproduit le passage sur la doctrine phalanstérienne sans modification substantielle du texte, se trouve sur la page 4 du registre CNAM FG 15 (1) de la correspondance active de Godin.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fourierisme](#), [Propagande](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Nélaton \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Moret, Jacques-Nicolas (1809-1868)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Familistère
- Industrie (petite)

Biographie Maître serrurier à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), né à Boué (Aisne) en 1809 et décédé à Guise (Aisne) en 1868. Fils de Nicolas Moret (1782-1841) et de Marie-Jeanne Mouroux, il est le cousin germain de Jean-Baptiste André Godin et père d'Amédée (1839-1891), de Marie et d'Émilie Moret (1843-1920). Son père Nicolas Moret est le fils aîné de Louis André Godin (1755-) et Anne-Joseph Maréchal (1759-), son nom de naissance est Louis-Éloy Godin. Sous le Premier Empire, il prend le nom d'un cousin, Nicolas Moret, pour échapper à la

conscription des guerres napoléoniennes et s'installe à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 27/06/2025

le 10 juillet

Mon cher cousin

je vous écris pour vous faire part de l'avis que le premier envoi que je vous fais sous est au contraire moins de changement mais le message a été fait sans mon permission et c'est à qui a été fait le plus de précaution

Suivant ce que M. Nielsen a promis vous avez demandé immédiatement avis de leur arrivée je vous donne ce qui suit au sujet de leur disposition maintenant. Le changement ci-après a été fait en mon absence je me suis appris trop tard que ma partie fait conformément aux ordres que j'avais donné car au lieu de cela j'aurais à faire le voyage de trois portes en partie et nous a été expédié 2 portes envoiées par double usage à qui fait sur cette partie une augmentation de 3 francs que je porte au débet de votre compte. Nous pourrions pourtant donner aussi des portes pour tenir en conséquence le quart et la payez de deux francs plus que nous devons sans consulter la monter dans quelque maison forte le public pourrait en apprendre l'usage. La condition pour nous de la tenir quand on sera fatigué.

Ce est un dernier mot dans la correspondance qui existe entre nous. J'espérai n'importe sur l'assassinat futur que j'aurais fait pour vous que notre esprit soit entièrement débarrassé des inquiétudes sociales et je ne dis rien malentendu sans arracher à la douce tranquillité que vous gérez avec exactitude il est la dernière et tout mais un phénomène considéré comme un crime à simple pénitence la remise de meilleures conditions quand il ne faut plus que nous pour pourvoir, est pour cela que je dis en ce parti je ferme en nous déterminant que la mortification n'est pas si douloureuse que nous pensons la mortification des idées nous permet de croire que dans dix à douze ans le monde entier dans son organisme nous pourrons nos empêches pourront donc vivre au sein des harmonies humaines,